

Communauté  
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

2024\_046

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 avril 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DAMAR Vincent, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Xaver, GUILLOU Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie,
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	<b>47</b>	
<b>Suppléants Présents</b>	<b>4</b>	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	<b>5</b>	
<b>Votants</b>	<b>56</b>	

THEVENOT Pierrette.

**PRÉSENTS Suppléants :** DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à THEVENOT Pierrette ;
- ROUET Jean-Louis qui donne pouvoir à BERGER Odile.

**Excusés :** BREGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GUIBERT Philippe, LONDEIX Colette, MAURY Alice.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Xavier GUIBERT, Vice-Président en charge des finances, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche subventionne diverses associations.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;

**Vu** la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2020 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Considérant** la teneur des débats sur les orientations budgétaires en date du 18 mars 2024 ;

**Vu** la proposition présentée en commission finances en date du 03 avril 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : Les subventions listées en annexe sont accordées.

**Article 2** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif à l'article 65748. Une convention sera signée entre la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et l'association.

**Article 3** : Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le Président  
Date de signature : 19/04/2024  
Qualité : Signature des ACTES par le Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois*

Envoyé en préfecture le 19/04/2024  
 Reçu en préfecture le 19/04/2024  
 Publiè le **22 AVR. 2024**  
 ID : 087-200071942-20240415-2024\_046-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024\_046 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 ACCORDEES - Budget principal :

Article	Fonction	Organismes	Budget précédent	Proposition	Objet	Ne participe pas au vote : membre du conseil d'administration	Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
65748	631	APOSNO ASSOCIATION	10200 €	6000 €	Aide agriculture	/	56	0	0	56
65748	311	ASSOCIATION ART NOMAD	1000 €	1000 €	Aide culture	/	56	0	0	56
65748	326	AVENIR NORD FOOT 87	3000 €	3000 €	Aide sportive	/	56	0	0	56
65748	316	BELLAC SUR SCENE-ASSOCIATION	122000 €	122000 €	Aide culture	/	56	0	0	56
65748	633	EPIC OFFICE DE TOURISME PAYS HAUT LIMOUSIN	183000 €	183000 €	Aide au tourisme	/	56	0	0	56
65748	326	FERME DE VILLEFAVARD EN LIMOUSIN	22500 €	22500 €	Aide culture	COMBECAU Pascal SCHIRA Bruno	54	0	0	54
65748	415	FUN 87 HL	8100 €	8100 €	Aide sportive	/	56	0	0	56
65748	95	LE GUIDON BELLACHON	700 €	700 €	Aide tourisme	/	56	0	0	56
65748	326	SOCIETE DES COURSES DU CENTRE (Le Dorat)	1900 €	1900 €	Aide sportive	SCHIRA Bruno	55	0	0	55
65748	60	REMPART	4500 €	5500 €	Aide économie Insertion	PEYRONNET Claude DAMAR Vincent	54	0	0	54
65748	60	REMPART	5500 €	6500 €	Aide économie plateforme mobilité	PEYRONNET Claude DAMAR Vincent	54	0	0	54
65748	90	LE SECOURS CATHOLIQUE (mobilité solidaire)	2700 €	5000 €	Aide économie mobilité	DAMAR Vincent	55	0	0	55
65748	311	LES AMIS DES NUITS MUSICALES DE CIEUX	1500 €	2000 €	Aide culture	/	56	0	0	56
65748	326	CERCLE HIPPIQUE DE LA BRAME	1000 €	1000 €	Aide sportive	/	56	0	0	56

Envoyé en préfecture le 19/04/2024  
 Reçu en préfecture le 19/04/2024  
 Publié le **22 AVR. 2024**  
 ID : 087-200071942-20240415-2024\_046-DE

Article	Fonction	Organismes	Budget précédent	Proposition	Objet	Ne participe pas au vote : membre du conseil d'administration	Nombre de votants	Contre	Abstention	Pour
65748	311	DIAPASON BANDA	1 200 €	1 200 €	Aide culture	/	56	0	0	56
65748	311	LES ENFANTS DU DORAT	0 €	1 200 €	Aide culture	/	56	0	0	56
65748	326	ESTIVOL	400 €	400 €	Aide sportive	LAVERGNE Michel	55	0	0	55
65748	311	LES INSUPPORTABLES	0 €	500 €	Aide culture	/	56	0	0	56
<b>Total général</b>			<b>369 200 €</b>	<b>371 500 €</b>		/	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56</b>